



Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



16038449

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **07 MARS 2016**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 0456.911.273

Dénomination (en entier) : Hydrocar Industrie

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Maurice Brossius(FW) 47 - 5020 Namur
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission - Nomination

Texte :

Extrait du PV de la réunion du Conseil d'Administration dd 14/12/2015

L'assemblée :

- prend acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre RODOZ qui a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'administrateur délégué à effet du 31 décembre 2015 et accepte cette démission

Extrait du PV de la de la réunion du Conseil d'Administration dd 30/12/2015

L'assemblée :

- décide de nommer Monsieur Lahbib BOUARFA, demeurant en France à AIX NOULETTE (62160), 3, voie des Anciens Combattants, en qualité d'administrateur délégué à dater du 1er janvier 2016 et pour la durée de son mandat d'administrateur. Le conseil décide de conférer à Monsieur Lahbib BOUARFA les pouvoirs suivants, avec faculté de subdéléguer :

1o agissant seul :

- a) conclure tous marchés de travaux publics ou privés en qualité de titulaire unique, de cotraitant ou de sous-traitant, d'un montant total hors taxes inférieur ou égal à 8.000.000 (huit millions) d'euros et de sous-traiter tout ou partie des dits marchés, signer tous actes et pièces contractuels se rapportant aux dits marchés (actes d'engagement, cahier des charges, ordres de service, décomptes provisoires et définitifs, procès-verbaux de réception, etc. et généralement représenter la société tant à l'égard des maîtres d'ouvrages et des maîtres d'oeuvre que des tiers. Dans le cadre de l'exécution desdits marchés et pour ce seul objet, passer des contrats d'achat de matériaux et de fournitures
- b) effectuer toutes opérations auprès de l'administration des postes et télécommunications à l'exclusion de l'ouverture d'un compte postal
- c) prendre toutes les mesures nécessaires au respect de la réglementation concernant la passation et l'exécution des marchés publics et privés, l'environnement et les nuisances, l'emploi, l'hygiène et la sécurité du personnel, la circulation routière et endosser corrélativement la responsabilité de toutes les infractions commises en ces matières
- d) effectuer auprès des administrations compétentes toutes les formalités relatives à l'immatriculation des véhicules appartenant à la société
- e) déposer et signer toutes déclarations auprès du registre de commerce avec la faculté de substitution
- f) embaucher et licencier du personnel ouvrier, fixer les salaires et qualifications dans le respect de la législation et des instructions du conseil d'administration

2o agissant conjointement avec un administrateur :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/03/2016 - Annexes du Moniteur belge

effectuer toutes opérations indiquées ci-dessus, supérieures à 8.000.000 (huit millions) d'euros hors TVA. Monsieur Lahbib BOUARFA ne sera pas rémunéré dans le cadre de ses fonctions d'administrateur délégué. Monsieur Lahbib BOUARFA introduit en séance déclare accepter ces fonctions..

Extrait du PV de l'assemblée générale dd 30/12/2015

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre RODOZ de ses fonctions d'administrateur à effet du 31 décembre 2015.

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Frédéric VASSEUR de ses fonctions d'administrateur à effet du 31 décembre 2015.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Lahbib BOUARFA demeurant en France à AIX NOULETTE (62160), 3, voie des Anciens Combattants, en qualité d'administrateur à effet du 1er janvier 2016, à titre gratuit et pour une période de six années qui prendra fin en 2022 à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Monsieur Lahbib BOUARFA introduit en séance déclare accepter ces fonctions.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Christophe MINIER demeurant en France à MARLY (57155), 13, les Hameaux du Golf, en qualité d'administrateur à effet du 1er janvier 2016, à titre gratuit et pour une période de six années qui prendra fin en 2022 à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Monsieur Christophe MINIER introduit en séance déclare accepter ces fonctions.

Lahbib BOUARFA
Administrateur délégué